(4)

ORDONNANCE DE LOÜIS XV.

ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,

CONCERNANT LES TESTAMENS.

Donnée à Verſailles au mois d'Août 1735.

REGISTRE'E EN PARLEMENT.

A BORDEAUX,

Chez PIERRE BRUN, Imprimeur de Monſeigneur l'Intendant.